



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-9966>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-9966**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-107597

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de la Tour de Salvagny

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21690250200014

Ville : LA TOUR DE SALVAGNY

Code postal : 69890

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ECLAIRAGE D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Code CPV principal - Descripteur principal : 45316100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché concerne la réalisation d'un éclairage sportif sur le Stade engazonné du Parc de l'Hippodrome. L'objectif de mise en service de la nouvelle installation est fixé à Février 2024. Cette installation vise à permettre un éclairage du stade conforme avec le « règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives » de la Fédération Française de Football. Cet éclairage permettra d'accueillir les matchs de compétitions mais aussi les entraînements nocturnes du DOMTAC FC, le club de Football regroupant les licenciés des communes de La Tour de Salvagny et de Dommartin

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 7 Date d'attribution : 26/12/23 Marché n° : 2023013 Sobeca, Av Jean Vacher, 74950 Anse Montant Ht : 179 918,70 Euros

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2024